



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Cheques-service

Question écrite n° 46615

### Texte de la question

M. Yves Nicolin attire l'attention de M. le ministre de la culture sur le cheque-intermittents du spectacle. Ce cheque propose par le centre agree de la gestion des emplois culturels est un moyen de simplification pour reduire a un simple formulaire le travail administratif des employeurs de salaries du spectacle. Il permettrait de garantir a cette categorie professionnelle une meilleure couverture sociale, mais aussi de lutter contre le travail clandestin car les causes principales d'embauches non declarees sont surtout liees, semble-t-il, a la complexite des declarations et calculs qui en decoulent. Le cheque-intermittents représenterait un revenu nouveau et tres impotent pour la securite sociale. Aussi, des blocages existants actuellement pour sa mise en place il demande a M. le ministre de lui apporter des precisions et lui indiquer ses intentions en la matiere.

### Texte de la réponse

Le ministre de la culture est particulierement soucieux de veiller au respect des dispositions relatives a la protection sociale des salaries du spectacle. Ainsi, la simplification des declarations sociales des entreprises du spectacle est actuellement etudiee par des membres du Conseil national des professions du spectacle, au sein d'un groupe de travail specifique. En ce qui concerne plus particulierement le domaine des spectacles occasionnels, ce groupe de travail, auquel sont associes les organismes de recouvrement des cotisations sociales, analyse les modalites de la mise en place d'un guichet unique permettant aux organisateurs occasionnels de spectacles vivants de se liberer en une seule formalite de l'ensemble de leurs declarations sociales et des versements s'y rapportant. Gere par les organismes sociaux, ce recouvrement centralise, qui recueille l'accord unanime des professionnels du spectacle, entrepreneurs et intermittents, pourrait, sous reserve de l'accord definitif des caisses, etre experimente dans les prochains mois dans plusieurs departements. Si, par ailleurs, un projet de cheque-intermittents a bien ete elabore par une association, ce projet, qui a ete expertise par les differents departements du ministere du travail et des affaires sociales concernees, soulevait de nombreuses reserves par rapport au droit du travail et au droit de la securite sociale et aurait necessite des derogations telles qu'il ne pouvait etre retenu.

### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolin Yves](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46615

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** culture

**Ministère attributaire :** culture

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 décembre 1996, page 6691

**Réponse publiée le** : 24 mars 1997, page 1528